

**RAPPORT ANNUEL
DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT
DE DROIT FRANCAIS
CONSTANCE BE EUROPE**

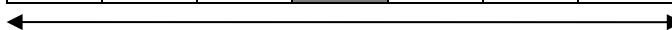
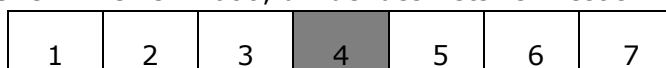
**(Opérations de l'exercice clos
le 31 décembre 2025)**



- Société de gestion** : **CONSTANCE ASSOCIÉS**
37, avenue de Friedland – 75008 Paris
- Dépositaire, conservateur et délégué comptable** : **Crédit Industriel et Commercial (CIC)**
6, avenue de Provence – 75009 Paris
- Commissaire aux comptes** : **Forvis Mazars SA** - 49, rue Kléber – 92300 Levallois-Perret
- Commercialisateur** : **CONSTANCE ASSOCIÉS**
37, avenue de Friedland – 75008 Paris

Informations concernant le FCP Constance Be Europe (en vigueur en 2025)

- Régime juridique** : Directive « OPCVM » 2014/91/UE
- Forme juridique** : Fonds commun de placement (FCP) de droit français
- Classification** : Actions internationales
- Code ISIN** : Part A : FR0011599307
- Investissement en OPC** : Moins de 10% de l'actif net
- Objectif de gestion** : Le FCP a pour objectif la recherche d'une surperformance par rapport à l'indice STOXX EUROPE 600 représentant l'évolution du marché action européen sur la durée de placement recommandée.
- Indicateur de référence** : STOXX EUROPE 600, dividendes nets réinvestis
- Profil de risque** :



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque (SRI) part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant une durée minimale de 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part à vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats de ce produit se situent à un niveau moyen, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la valeur liquidative de ce produit en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

- Souscripteurs concernés** : Tous souscripteurs sauf personnes américaines
- Durée de placement recommandée** : Supérieure à 5 ans
- Régime fiscal** : Le FCP n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité du souscripteur dépend de son lieu de résidence, et de sa situation particulière. Il est recommandé de s'adresser à un conseiller fiscal.

Les informations ci-dessus sont incomplètes et ne sont plus en vigueur depuis le 13 avril 2026 : une mutation du FCP est intervenue à cette date avec plusieurs modifications.

Avant toute souscription, il est recommandé de prendre connaissance du prospectus dans son intégralité et de consulter des conseillers professionnels.



STRATEGIE ET PROFIL DE GESTION

Le FCP « Constance Be Europe » avait en 2025 pour objectif la recherche d'une surperformance par rapport à l'indice STOXX EUROPE 600 représentant l'évolution du marché action européen sur la durée de placement recommandée.

N.B. : Le prospectus décrit de manière complète et précise ses caractéristiques

A) Politique d'investissement

A-1) Rapport de gestion

Rappel : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures, elles ne sont pas constantes dans le temps.

Pour l'année 2025, dont la dernière valeur liquidative était arrêtée au 31 décembre, le FCP Constance Be Europe affiche une performance de +25.51% (EUR) pour la part A. L'indice de référence du FCP, le STOXX Europe 600 Net Total Return, réalise sur la même période une performance de +19.80% (EUR)

L'année a été marquée par une progression significative des marchés actions européens, ponctuée de phases de forte volatilité et de rotations sectorielles marquées. Cette performance relative s'inscrit toutefois davantage dans un mouvement de rattrapage technique que dans une amélioration structurelle des fondamentaux économiques et financiers. Après plusieurs années de sous-performance face aux marchés nord-américains, portés par des thématiques de croissance structurelle spécifiques, l'Europe a bénéficié d'un important rééquilibrage des flux internationaux, les investisseurs cherchant à diversifier une exposition devenue excessivement concentrée sur l'Amérique du Nord.

Ce mouvement de réallocation s'est accompagné, à certains moments de l'année, d'une appréciation notable de l'euro face au dollar, largement expliquée par des dynamiques de flux plutôt que par un renforcement des fondamentaux européens. Cette évolution du change a soutenu les marchés actions à court terme, tout en soulevant des interrogations sur ses effets potentiellement défavorables pour certaines entreprises avec une exposition élevée à l'international.

Sur le plan macroéconomique, l'environnement est resté fragile. La croissance de la zone euro s'est maintenue à des niveaux modestes, autour de 1 % sur l'année, avec de fortes disparités entre les États membres. Certaines économies périphériques ont fait preuve de résilience, tandis que des pays centraux comme l'Allemagne et l'Italie ont continué d'afficher une croissance quasi nulle, illustrant la stagnation persistante au cœur de la zone. Si l'inflation semble globalement maîtrisée, l'Europe peine toujours à retrouver une trajectoire de croissance robuste et durable, dans un contexte de fragmentation politique et de tensions commerciales internationales.

Dans ce cadre, la Banque centrale européenne a adopté une posture pragmatique et prudente. Après avoir engagé un cycle de baisse des taux directeurs afin de soutenir l'activité, elle a marqué des pauses, tout en restant attentive aux effets de la guerre commerciale et aux risques pesant sur les entreprises européennes. La politique monétaire accommodante n'a toutefois pas suffi à compenser l'absence de relais de croissance structurels à l'échelle du continent.

La performance des indices été portée par un nombre limité de secteurs, soulignant la nature historiquement plus cyclique et hétérogène du marché européen. Les secteurs des banques, de la défense et de l'industrie, ont figuré parmi les principaux contributeurs à la hausse, souvent sous l'effet de rotations de flux et de repositionnements tactiques.



Le secteur bancaire a enregistré un rebond significatif au cours de l'année, principalement soutenu par des facteurs techniques et un retour des flux après une longue phase de sous-exposition des investisseurs. Cette dynamique ne s'est toutefois pas accompagnée d'une amélioration tangible des fondamentaux, dans un environnement marqué par une croissance économique modérée et une politique monétaire demeurant accommodante. Constance Associés conserve ainsi une exposition historiquement limitée au secteur bancaire, en raison de la difficulté persistante à identifier des avantages compétitifs durables et clairement différenciants entre les acteurs.

Le secteur du luxe a traversé une phase de normalisation avant de rebondir en cours d'année. Cette reprise a été soutenue par la résilience du consommateur américain et par une amélioration progressive de la demande en Asie. Malgré ce rebond, plusieurs valeurs demeurent sous-valorisées au regard de la solidité de leurs portefeuilles de marques, de leur pricing power et de leurs avantages concurrentiels de long terme.

L'année a surtout été marquée par la montée en puissance du secteur de la défense, qui s'est imposé comme l'un des thèmes structurants du marché européen. L'intensification des tensions géopolitiques aux portes de l'Europe, la remise en question de certains équilibres stratégiques internationaux et les pressions exercées sur les membres de l'OTAN pour accroître leurs budgets militaires ont conduit à un changement de paradigme. Après de nombreuses années de sous-investissement, les États européens ont engagé des plans de réarmement ambitieux, tant au niveau national qu'à l'échelle de l'Union européenne, avec notamment le lancement d'un mécanisme de financement dédié. Ces évolutions ont entraîné une accélération sans précédent des prises de commandes pour les entreprises du secteur, renforçant considérablement la visibilité sur leurs carnets, souvent sécurisés sur plusieurs années. Malgré de fortes progressions boursières et des phases de prises de bénéfices, les fondamentaux du secteur se sont sensiblement améliorés, tant en termes de croissance que de rentabilité et de génération de trésorerie. Dans ce contexte, la thématique de la sécurité demeure une conviction stratégique forte et de long terme pour Constance Associés.

Sur l'ensemble de l'année, les résultats des entreprises européennes ont progressé, mais à un rythme inférieur à celui observé aux États-Unis. Les industries liées à la défense, à l'aéronautique et à certaines niches industrielles ont continué de surpasser les attentes, tant en matière de résultats que de prises de commandes, tandis que les secteurs plus cycliques et sensibles à l'environnement macroéconomique ont vu leurs performances se normaliser.

Achévé de rédiger le 6 février

A-2) Stratégie d'investissement

Au cours de l'année, la stratégie d'investissement sur les marchés européens s'est déroulée dans un environnement particulièrement exigeant, marqué par une volatilité élevée, une incertitude géopolitique persistante et une lisibilité macroéconomique réduite. La multiplication des conflits, les tensions commerciales récurrentes et les interventions politiques parfois imprévisibles ont renforcé le caractère non linéaire des marchés, rendant indispensable une gestion active, sélective et disciplinée.

Face à ce contexte, Constance Associés a maintenu une approche fondée sur des convictions de long terme, tout en adaptant activement la construction des portefeuilles afin de maîtriser les risques et de tirer parti des dislocations de marché.

La sécurité et la défense ont constitué l'un des piliers centraux de la stratégie européenne au cours de l'année. L'intensification des tensions géopolitiques, la remise en question de certains équilibres stratégiques et la montée en puissance des politiques de réarmement en Europe ont entraîné une accélération significative des prises de commandes pour les entreprises du secteur. Ces dynamiques ont renforcé la visibilité des carnets de commandes, souvent sécurisés sur plusieurs années, et amélioré sensiblement les fondamentaux économiques des acteurs concernés. Malgré la forte appréciation boursière des valeurs de la défense, Constance Associés a conservé cette thématique comme une conviction clé, tout en appliquant strictement sa discipline de gestion du risque. Des prises de bénéfices régulières ont été effectuées lorsque le poids de certaines positions devenait excessif ou que les valorisations intégraient une part trop importante d'anticipations positives. Cette gestion active a permis de préserver le potentiel de long terme du thème tout en limitant les risques liés aux excès de marché.

Dans un environnement marqué par une croissance européenne modérée et une forte incertitude macroéconomique, Constance Associés a conservé une exposition très limitée aux secteurs cycliques et fortement dépendants des conditions économiques globales. Les rebonds observés sur certains segments, notamment bancaires, ont été analysés comme largement techniques et liés à des mouvements de flux, sans amélioration structurelle des fondamentaux ni renforcement des avantages compétitifs.

Nous restons très sélectifs sur les secteurs dépendants de la macroéconomie, nous tenons également à souligner que nous ne sommes pas investis sur le secteur bancaire depuis de nombreuses années. Cette indépendance vis-à-vis des secteurs cycliques permet au FCP de traverser les phases de volatilité sans être excessivement pénalisés par des rotations sectorielles de court terme.

Le dossier des droits de douane et des tensions commerciales imposé par l'Administration Trump, a constitué un élément central de l'analyse de gestion tout au long de l'année. Face à l'instauration de dispositifs tarifaires réciproques, Constance Associés a immédiatement procédé à une revue détaillée des chaînes d'approvisionnement des sociétés détenues en portefeuille.

Cette analyse a mis en évidence une exposition globalement limitée aux hausses tarifaires, en particulier pour les entreprises disposant d'avantages concurrentiels durables, de chaînes logistiques flexibles et d'un pouvoir de fixation des prix suffisant. Les échanges réguliers avec les équipes dirigeantes ont confirmé la capacité d'adaptation des entreprises, certaines ayant choisi d'absorber temporairement une partie des hausses de coûts, d'autres ayant mis en place des dispositifs de couverture ou ajusté leurs flux de production.

Les secteurs stratégiques, notamment la défense, sont apparus largement protégés de ces tensions, renforçant la pertinence de leur place dans les portefeuilles européens.

Les portefeuilles sont restés largement investis, afin de pouvoir bénéficier pleinement des phases de rebond rapide observées à plusieurs reprises. Cette discipline a permis de se repositionner sur certaines valeurs injustement sanctionnées, lorsque la volatilité a créé des écarts significatifs entre les cours de bourse et les fondamentaux économiques. La dispersion accrue des performances et les rotations sectorielles rapides ont renforcé la pertinence d'une gestion active, fondée sur l'analyse fine des modèles économiques et non sur des paris macroéconomiques directionnels.

Tout au long de l'année, la stratégie européenne de Constance Associés est restée guidée par un principe central : la recherche d'entreprises disposant d'avantages compétitifs durables. Ces sociétés se distinguent par leur capacité à préserver leurs marges, à générer des flux de trésorerie récurrents et à adapter rapidement leurs organisations face aux chocs externes.

Dans un environnement marqué par la fragmentation politique, les déséquilibres économiques et les secousses monétaires, cette approche s'est révélée particulièrement pertinente. Les entreprises européennes capables de valoriser un savoir-faire unique, une expertise industrielle différenciante ou une position stratégique dans des chaînes de valeur critiques ont démontré une résilience supérieure.

Achévé de rédiger le 6 février 2026

A-3) Allocation

Les trois principaux secteurs dans lesquels le FCP est en fin de période investi sont la défense et l'aérospatiale (avec 37% du portefeuille), l'industrie (avec 16.1%) et le luxe et l'habillement (13.3%).

Achévé de rédiger le 6 février 2026

A-4) Principaux mouvements sur la période

- **Maintien d'une exposition stratégique à la défense**, identifiée très en amont comme un pilier structurel du marché européen. Malgré la forte performance du secteur, Constance Associés est restée investie sur cette thématique de long terme, tout en procédant régulièrement à des prises de bénéfices disciplinées lorsque les valorisations devenaient excessives. Cette gestion active du risque a

permis de capter la création de valeur tout en maîtrisant l'exposition. Sur la fin de l'année, nous avons été opportunistes, en profitant des baisses ponctuelles sur certains acteurs, afin de renforcer notre exposition.

- **Sélectivité renforcée sur les secteurs cycliques et sensibles à l'environnement macroéconomique** : Constance Associés est historiquement peu exposé au secteur bancaire. En 2025, la performance a été réalisée sans aucune prise de position sur les valeurs bancaires, en dépit de la bonne tenue du secteur. Nous considérons que le rebond observé sur ces titres relève essentiellement de facteurs techniques et de flux, et qu'il ne repose ni sur une amélioration durable des fondamentaux, ni sur l'émergence d'avantages compétitifs différenciants à long terme.
- **Renforcement opportuniste sur le luxe**, secteur temporairement pénalisé et sous-valorisé, offrant des points d'entrée attractifs sur des entreprises disposant de marques puissantes, d'un fort pricing power et d'avantages concurrentiels difficilement répliquables.
- **Focus sur le tissu industriel européen**, incluant les industries de précision, l'aéronautique et certaines valeurs énergétiques, bénéficiant de tendances structurelles telles que la transition énergétique, l'électrification et la montée en puissance de la demande d'électricité.

Stratégie de ventes :

Les ventes initiées l'ont été sur des motivations de plusieurs ordres :

- **Fusion** : nous préférons vendre lorsque la stratégie qui impliquait de la croissance est remise en question par la fusion d'une société.
- **Ventes insuffisantes** : nous cédon typiquement nos positions dans les sociétés qui demeurent avec des stocks élevés, et/ou qui écoulent leurs stocks à des conditions de prix dégradées.
- **Dettes problématiques** : nous cédon typiquement nos positions dans les sociétés dont la dette devient problématique, notamment parce que les taux restent élevés.
- **Croissance qui marque le pas** : Nous préférons nous écarter des secteurs et sociétés qui connaissent une panne de croissance.

Achévé de rédiger le 6 février 2026

A-5) Information sur les instruments financiers émis ou gérés par Constance Associés



Le FCP Constance Be Europe n'est pas investi dans d'autres OPCVM gérés par Constance Associés, ni dans des instruments financiers qui sont émis par Constance Associés (ou les entités de son groupe).

A-6) Informations relatives aux instruments financiers dérivés et aux techniques de gestion efficace de portefeuille

Pendant l'exercice, la société de gestion n'a eu recours à aucun des instruments et contrats suivants : change à terme, dépôt de garantie, future, prêt de titre, garantie émise ou reçue.

A-7) Informations issues du règlement européen SFTR relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de leur réutilisation

Le FCP Constance Be Europe n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

B) Informations réglementaires

B-1) Politique de sélection des intermédiaires

1 Cadre

La société de gestion se doit d'obtenir le meilleur résultat possible, de servir au mieux les intérêts des clients tout en favorisant l'intégrité des marchés.

S'agissant de la passation des ordres au marché, la directive MIF 2 demande aux prestataires que toute mesure raisonnable soit prise en vue d'obtenir le meilleur résultat possible dans l'exécution des ordres transmis pour le compte de leurs clients, et de réaliser des contrôles pour cela.

De par son statut de société de gestion de portefeuille, Constance Associés n'est pas membre des marchés, mais transmet des ordres pour le compte des OPCVM gérés ou de sa clientèle sous mandat à des intermédiaires de marchés agréés et sélectionnés.

Le principe de « meilleure exécution » prend la forme de meilleure sélection des intermédiaires, laquelle impose de prendre toute mesure raisonnable pour obtenir, dans la plupart des cas possibles, la meilleure exécution possible des ordres transmis pour le compte des portefeuilles gérés par Constance Associés.

2 Critères retenus par Constance Associés

Les critères suivants sont retenus dans l'analyse de la qualité/performance d'exécution des ordres par les intermédiaires sélectionnés :

- le prix à payer à l'intermédiaire qui exécute l'ordre,
- les coûts directs ou indirects liés à l'exécution de l'ordre,
- la rapidité d'exécution de l'ordre,
- la probabilité de l'exécution et du règlement,
- la taille et la nature de l'ordre,
- toute autre considération relative à l'exécution de l'ordre (lieu d'exécution, impact de l'ordre sur le marché, durée de validité de l'ordre, technologie de reporting),

il n'est pas oublié de tenir compte des diligences effectives pour respecter le tarif prévu et pour régler et livrer dans les temps comme le souhaitent les teneurs de compte.

3 Intermédiaires retenus à ce jour

Constance Associés a retenu des intermédiaires selon le teneur de compte utilisé.

Pour les portefeuilles tenus chez CIC Market Solutions, dont les OPCVM de la gamme Constance Be ..., Constance Associés choisit directement ses brokers. Les intermédiaires sélectionnés à la rédaction des présentes sont :

- Makor Securities (depuis février 2021)

Cette sélection en direct permet de limiter le coût des mouvements pour les OPCVM et pour les mandats, et de gagner en proximité avec les brokers utilisés (important notamment pour soigner correctement le traitement des ordres).

En général, les frais d'intermédiation ont été contenus à 0,05% sur les opérations passées sur l'exercice, en baisse par rapport au précédent exercice.



L'ensemble des opérations de change ont été confiées à CIC, ce qui est en pratique imposé par le dépositaire. Nous n'obtenons pour cette partie pas la même transparence que pour les actions, malgré nos demandes répétées.

B-2) Communication des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance) (pour l'exercice 2025)

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le Règlement (UE) 2020/852.

Pour le FCP Constance Be Europe, Constance Associés n'a pas pour l'année 2023 inscrit de façon systématique les critères ESG dans son processus d'investissement.

Le FCP Constance Be Europe répond ainsi à la définition de l'article 6 du Règlement dit « SFDR ». Il entre donc dans une catégorie (non définie réglementairement) dite « mainstream » et regroupant les fonds et comptes gérés pour lesquels les gérants financiers ne souhaitent prendre aucun engagement formel (par opposition aux fonds relevant de l'article 8 « light green » qui s'engagent mais de façon non mesurable, ou ceux de l'article 9 « dark green » qui s'engagent de façon mesurable).

Cependant, dans le cadre de la politique d'investissement de Constance Associés, l'analyse fondamentale, dans une logique de compréhension globale, s'appuie aussi sur des critères financiers et extra-financiers, quantitatifs et qualitatifs (sans engagement de résultat).

Le rapport dit « La gestion de Constance Associés et l'ESG » sous-titré « Rapport Article 29 LEC anciennement rapport article 173 : Critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement et de gestion des risques, avec complément 1 charbon et complément 2 SFDR » mis à jour est disponible dans la partie informations réglementaires du site www.constance-associes.fr.

La politique de vote fait l'objet d'un point à part ci-après.

B-3) Politique de rémunération en application chez Constance Associés

Depuis l'exercice 2016, la politique actuellement en vigueur de rémunération adoptée en décembre 2016 par la société s'applique. Les rémunérations sont constituées d'une partie fixe et d'une partie variable.

La rémunération variable de certains collaborateurs suit la présente politique : il s'agit de l'équipe de gestion, de l'équipe de direction, et du personnel dont la rémunération dépasse la rémunération moyenne des précédents.



L'ensemble de la rémunération variable de ces collaborateurs est soumise à la présente politique, peu importe que cette rémunération soit liée à l'activité de gestion d'OPCVM, de gestion sous mandat discrétionnaire, etc.

La partie variable de la rémunération de chacun de ces collaborateurs est assise sur des critères liés à la fonction de chacun, à des critères collectifs et à des critères individuels. Ces critères font l'objet d'une procédure particulière, sont pour une partie quantitative, et pour une partie qualitative. Sont intégrés des critères liés à l'application de la politique ESG de la société.

La partie différée de la rémunération variable d'une année donnée est supérieure à 50%. L'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière de Constance Associés, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période précédant chaque versement.

La partie différée de la rémunération variable évolue avec la performance d'un portefeuille représentatif de la gestion menée par Constance Associés (actuellement Constance Be World - A).

Les collaborateurs visés par la politique de rémunération ont reçu l'interdiction de la part de Constance Associés de tenter de la contourner par une stratégie de couverture personnelle ou d'assurance.

Il est fait des exceptions pour les collaborateurs entrés depuis moins de 3 ans.

Le détail de la politique de rémunération peut être obtenu en adressant une demande écrite à : Constance Associés S.A.S. – A l'attention de Monsieur le Directeur général – 37, avenue de Friedland – 75008 Paris - France

Nous nous abstenons de communiquer les données chiffrées en matière de rémunérations tant l'équipe concernée est réduite : cela reviendrait à donner des indications personnelles qui n'ont pas à être rendues publiques.

S'agissant des tiers prestataires de la société, il est veillé à ne pas introduire dans leur rémunération de formule avec effet de seuil.

Notons simplement ici qu'il n'y a pas eu sur l'exercice de modification importante de la politique de rémunération.

B-4) Méthode de calcul du risque global

La société a retenu la méthode de l'engagement.

B-5) Vie de l'OPCVM

Aucune modification n'est à signaler sur l'exercice clos au 31 décembre 2025.



En revanche plusieurs modifications ont été opérées au 13 avril 2026 sur le FCP à l'issue en particulier d'une mutation. Les porteurs sont invités à consulter le site internet de la société et en particulier la page https://constance-associes.fr/constance_be_europe.php pour plus d'informations.

B-6) Politique d'exercice des droits de vote

Cadre général

L'article R533-16 du Comofi qui vient préciser les dispositions de l'article L533-22.

Le décret 2019-1235, ainsi que le règlement de déontologie de l'AFG pour la gestion des OPCVM et la gestion individualisée sous mandat, disposent que les sociétés de gestion de portefeuilles doivent prévoir les conditions dans lesquelles elles mettent en œuvre leur « politique d'engagement actionnarial » et exercent leurs droits de vote pour les OPC gérés.

S'agissant des comptes sous gestion, les mandats discrétionnaires signés avec Constance Associés confiaient à la société le soin d'exercer le droit de vote, mais cette clause n'a en pratique aucune valeur puisqu'un mandat ad hoc doit être signé pour chaque assemblée générale pour les seuls points figurant à l'ordre du jour. En pratique donc, Constance Associés n'est pas en mesure de voter pour les clients sous mandat.

La signature début 2023 des PRI engage Constance Associés plus encore en matière d'engagement actionnarial.

Quand vote Constance Associés ?

Engagement actionnarial :

Constance Associés recherche encore les solutions et l'organisation les plus adaptées pour mettre en œuvre :

- Le suivi de la stratégie, des performances financières et non financières, des risques, de la structure du capital, de l'impact social et environnemental et du gouvernement d'entreprise.

Sur ce point, pour des raisons pratiques (notamment liées à la meilleure allocation des ressources dont elle dispose), Constance Associés n'a pas encore retenu de critères objectifs à ce jour. Mais ses dirigeants et ses collaborateurs sont tous parfaitement sensibilisés aux enjeux d'environnement, de société et de gouvernance.

- Le dialogue avec les sociétés détenues ;

Sur ce point, et quoique Constance Associés ne dispose pas encore d'une taille critique pour engager un dialogue contraignant pour les sociétés dans lesquelles elle investit, Constance Associés fait valoir ses demandes et sujets d'intérêts.



Notamment, pour les sociétés qui ne publieraient pas les éléments attendus dans le cadre de la politique ESG et du scoring en particulier, Constance Associés adresse une demande aux sociétés.

- L'exercice des droits de vote et des autres droits attachés aux actions, par la participation effective aux votes des résolutions et au besoin en participant activement aux assemblées générales, y compris s'il le fallait en y posant des questions ;

Et par le moyen de sa prise de connaissance et de sa prise en considération des recommandations de l'AFG), elle met en œuvre :

- La coopération avec les autres actionnaires, et
- La communication avec les parties prenantes pertinentes ;

dans la continuité entre-autres des engagements souscrits par la signature des PRI.

Politique vote (résumé)

Constance Associés recherche une performance de moyen et long-terme pour ses investissements, tout en se réservant la possibilité de liquider sa position à tout moment (liquidité recherchée).

Consciente de la taille de ses investissements rapportée à la capitalisation des sociétés dans lesquelles elle mène des investissements, Constance Associés sait que son avis en assemblée générale n'aurait que peu de poids mais elle est consciente que l'ensemble des professionnels de la gestion représentent collectivement un poids significatif et c'est pourquoi elle prend sérieusement en compte les recommandations émises par l'AFG à destination de ses adhérents).

Dès lors, Constance Associés participe quand c'est possible aux votes, de façon non systématique (sauf cas prévus plus loin) mais attentive, pour appuyer ses convictions en matière de gestion des sociétés.

La participation au vote est systématique dans les cas suivants :

- Quand l'ensemble des investissements de Constance Associés (OPCVM et comptes gérés sous mandat) représentent plus de 5% des droits de vote d'une société,
- Quand l'investissement par un OPCVM dans une société représente plus de 8% de l'actif net de l'OPCVM en question,
- Quand l'investissement de tous les OPCVM gérés par Constance Associés dans une société représente plus de 5% de l'actif net global de tous les OPCVM gérés.
- Cependant, dans les cas suivants, Constance Associés pourra ne pas voter tout de même :
 - o Lorsque le coût d'exercice du vote est prohibitif (par exemple si la procédure de vote à distance n'est pas disponible et qu'il faut se rendre sur place pour voter),
 - o Lorsque le vote nécessite le blocage des titres pendant une période longue (pour éviter de perdre la liquidité recherchée),



- Lorsque les titres donnant le droit de vote ont fait l'objet d'une cession temporaire, car Constance Associés n'entendrait pas les rappeler pour exercer le droit de vote.

Constance utilise les services d'un prestataire externe (Broadridge) pour lui permettre effectivement de voter les résolutions aux assemblées, ce qui permet d'atteindre un niveau de participation important aux votes.

Quelle est la sensibilité de Constance Associés pour son vote ?

Quand Constance Associés s'apprête à voter pour une valeur française, les recommandations de l'AFG sont consultées quand elles sont disponibles pour l'assemblée générale en question. En l'absence de recommandation de vote de la part de l'AFG, Constance Associés tente d'intégrer les recommandations générales de l'AFG et de défendre l'intérêt des actionnaires sans entraver les capacités de développement de la société.

Lorsqu'il s'agit d'une valeur étrangère, les mêmes principes sont mis en œuvre.

En pratique, Constance Associés a régulièrement voté en 2023 au titre des participations du FCP Constance Be America.

B-7) Accès à la documentation du FCP

La documentation légale du FCP (DIC PRIIPS, prospectus, rapports périodiques, ...) est disponible gratuitement auprès de la société de gestion, à son siège, sur simple demande.

C) Eléments comptables

C-1) Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2020-07 modifié par le Règlement ANC 2022-03.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles.

C-1-a) Comptabilisation des revenus

L'OPCVM comptabilise ses revenus dès l'acquisition du droit à revenu.

C-1-b) Comptabilisations des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPCVM est effectuée frais de négociation exclus.

C-1-c) Affectation des sommes distribuables

L'OPC a opté pour :

- Le mode de capitalisation pour les revenus.
- Le mode de capitalisation pour les plus-values ou moins-values nettes réalisées.

C-1-c) Frais de fonctionnement et de gestion

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM,
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM,
- Une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au Document d'Informations Clés pour l'Investisseur.

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème
Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, dépositaire, avocats, distribution)	Actif net	2,40% TTC maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant depuis le 29 décembre 2017

Les frais liés à la recherche sont payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

C-1-d) Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème
Commissions de mouvement Dépositaire 100%	Prélèvement sur chaque transaction	<p>En % TTC</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actions, ETF, warrants : <ul style="list-style-type: none"> • 0,05 % Minimum 10€ France, Belgique et Pays-Bas • 0.05% Minimum 30€ pour les autres pays + frais éventuels de place - Frais à l'encaissement de coupons : <ul style="list-style-type: none"> • Franco sur émetteur en France • 2% (minimum 5€ et maximum 30€) pour les autres pays - OPC : <ul style="list-style-type: none"> • France / admis Euroclear : 15€ • Etranger : 40 € + frais éventuels de correspondant • Offshore : 150 € + frais éventuels de correspondant - Obligations : <ul style="list-style-type: none"> • 0,05% avec minimum à 10€ France • 0,05% avec minimum à 30 € étranger - Certificats de dépôt, TCN, billet de Trésorerie : <ul style="list-style-type: none"> • Forfait France 15€ • Forfait autres pays 25 € - Marchés à terme : <ul style="list-style-type: none"> • MONEP EUREX <ul style="list-style-type: none"> ○ Futures : 2 €/lot ○ Options : 0.30 % mini 10€ • LIFFE : <ul style="list-style-type: none"> ○ Futures – Options : 1.75 £/lot • CME-CBOT US : <ul style="list-style-type: none"> ○ Futures : 2 \$/lot - Récupération d'avoir fiscal sur l'étranger : 2% avec minimum à 150€

Les frais liés à la recherche sont payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

C-1-e) Méthodes de valorisation

C-1-e) Méthodes de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs autorisés pour la gestion de l'OPCVM sont évalués selon les principes suivants :

Devises :

L'évaluation se fait en utilisant les fixings contre euro publié par la Banque Centrale Européenne chaque jour

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Titres d'OPC en portefeuille : Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

C-1-f) Méthodes d'évaluation des engagements hors bilan

Non applicable pour cet OPCVM

C-1-g) Garanties données ou reçues

Néant

C-1-h) Divers

La comptabilité de l'OPCVM est tenue en engagement. Ainsi, les dividendes sont comptabilisés à compter de la date ex-dividende.

Les frais d'encaissement des dividendes sont provisionnés (retenue à la source telle qu'espérée).

L'évaluation des actions se fait au cours de clôture, de préférence du marché réglementé le plus liquide sur lequel l'action est cotée.

Il est fait de même pour les droits optionnels et/ou pour les certificats représentatifs d'actions (deposit receipts, ...).



Les intérêts créditeurs et débiteurs sont provisionnés par calcul avant leur constatation finale.

Les frais de gestion et de fonctionnement sont calculés et provisionnés à chaque valorisation. Le taux de frais de gestion et de fonctionnement est appliqué à l'actif brut (égal à l'actif net avant déduction des frais de gestion du jour) selon la formule ci-après :
$$\text{Actif brut du jour de valeur liquidative} \times \text{taux de frais de fonctionnement et de gestion} \times \text{nombre de jours entre la date de valeur liquidative calculée et la précédente valeur liquidative} / 365 \text{ (ou 366 en cas d'année bissextile).}$$

Pour le suivi des ratios réglementaires et contractuels de l'OPCVM, la société de gestion utilise comme actif net l'actif net avant souscription/rachat calculé par le délégataire valorisateur, augmenté des souscriptions et réduit des rachats enregistrés pour la date de valeur liquidative considérée. Cela doit permettre, en particulier en cas de forts mouvements au passif du fonds, de refléter à l'actif du fonds ces mouvements à des conditions proches de celles cristallisées par la valeur liquidative.

C-2) Composition de l'actif au 31 décembre 2025

Voir tous ces éléments dans le rapport audité du commissaire aux comptes en pages suivantes, incluant :

- Inventaire détaillé du portefeuille
- Actif net
- Nombre de parts en circulation
- Valeur liquidative
- Engagements hors bilan
- Documents de synthèse définis par le plan comptable
- Certification donnée par le commissaire aux comptes



45 rue Kléber
92300 Levallois-Perret

FCP CONSTANCE BE EUROPE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

FCP CONSTANCE BE EUROPE

37 avenue de Friedland

75008 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux porteurs de parts du FCP CONSTANCE BE EUROPE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) CONSTANCE BE EUROPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique 24/4/2026

Signé par :
Jean-Luc Mendiela
EC3618001E59489...

Jean-Luc MENDIELA

Associé

CONSTANCE BE EUROPE

Bilan actif au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00	0,00
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)¹	13 981 372,48	11 058 593,67
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	13 981 372,48	11 058 593,67
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)¹	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)¹	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	0,00	0,00
OPCVM	0,00	0,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	0,00	0,00
Instrument financiers à terme (G)	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I)	0,00	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	13 981 372,48	11 058 593,67
Créances et comptes d'ajustement actifs	1 151,03	999,14
Comptes financiers	246 160,67	263 085,87
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II¹	247 311,70	264 085,01
Total Actif I + II	14 228 684,18	11 322 678,68

(1) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

CONSTANCE BE EUROPE

Bilan passif au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	11 312 076,72	10 396 234,34
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	2 885 979,41	902 573,47
Capitaux propres I	14 198 056,13	11 298 807,81
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Autres passifs éligibles (C)	0,00	0,00
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	0,00	0,00
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	30 628,05	23 870,87
Concours bancaires	0,00	0,00
Sous-total autres passifs IV	30 628,05	23 870,87
Total Passifs : I + III + IV	14 228 684,18	11 322 678,68

CONSTANCE BE EUROPE

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	168 707,53	132 976,46
Produits sur obligations	0,00	0,00
Produits sur titres de créance	0,00	0,00
Produits sur des parts d'OPC *	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
Sous-total Produits sur opérations financières	168 707,53	132 976,46
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres charges financières	0,00	0,00
Sous-total charges sur opérations financières	0,00	0,00
Total Revenus financiers nets (A)	168 707,53	132 976,46
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-308 905,08	-274 180,28
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-308 905,08	-274 180,28
Sous total revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	-140 197,55	-141 203,82
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-2 916,74	1 577,98
Revenus nets I = C + D	-143 114,29	-139 625,84
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	2 218 323,54	4 653,72
Frais de transactions externes et frais de cession	-22 169,84	-12 666,40
Frais de recherche	0,00	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	2 196 153,70	-8 012,68
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-4 090,20	1 627,13
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	2 192 063,50	-6 385,55
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	904 230,79	1 073 688,18
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-2 063,39	153,08
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations G	902 167,40	1 073 841,26

CONSTANCE BE EUROPE

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	-65 137,20	-25 256,40
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	837 030,20	1 048 584,86
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	0,00	0,00
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	0,00	0,00
Résultat net = I + II + III - IV	2 885 979,41	902 573,47

* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.



STRATEGIE ET PROFIL DE GESTION

Le FCP « Constance Be Europe » avait en 2025 pour objectif la recherche d'une surperformance par rapport à l'indice STOXX EUROPE 600 représentant l'évolution du marché action européen sur la durée de placement recommandée.

N.B. : Le prospectus décrit de manière complète et précise ses caractéristiques

CONSTANCE BE EUROPE

Annexes des comptes annuels

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
Actif net total	14 198 056,13	11 298 807,81	10 692 674,00	9 808 763,29	12 362 277,17
PART CAPI A					
Actif net	14 198 056,13	11 298 807,81	10 692 674,00	9 808 763,29	12 362 277,17
Nombre de parts	69 426,035	69 344,689	71 321,990	71 430,400	71 804,815
Valeur liquidative unitaire	204,51	162,94	149,92	137,32	172,17
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	29,51	-2,10	3,79	-2,05	15,85



C) Eléments comptables

C-1) Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2020-07 modifié par le Règlement ANC 2022-03.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles.

C-1-a) Comptabilisation des revenus

L'OPCVM comptabilise ses revenus dès l'acquisition du droit à revenu.

C-1-b) Comptabilisations des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPCVM est effectuée frais de négociation exclus.

C-1-c) Affectation des sommes distribuables

L'OPC a opté pour :

- Le mode de capitalisation pour les revenus.
- Le mode de capitalisation pour les plus-values ou moins-values nettes réalisées.

C-1-c) Frais de fonctionnement et de gestion

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM,
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM,
- Une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au Document d'Informations Clés pour l'Investisseur.



Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème
Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, dépositaire, avocats, distribution)	Actif net	2,40% TTC maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant depuis le 29 décembre 2017

Les frais liés à la recherche sont payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

C-1-d) Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème
Commissions de mouvement Dépositaire 100%	Prélèvement sur chaque transaction	<p>En % TTC</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actions, ETF, warrants : <ul style="list-style-type: none"> • 0,05 % Minimum 10€ France, Belgique et Pays-Bas • 0,05% Minimum 30€ pour les autres pays + frais éventuels de place - Frais à l'encaissement de coupons : <ul style="list-style-type: none"> • Franco sur émetteur en France • 2% (minimum 5€ et maximum 30€) pour les autres pays - OPC : <ul style="list-style-type: none"> • France / admis Euroclear : 15€ • Etranger : 40 € + frais éventuels de correspondant • Offshore : 150 € + frais éventuels de correspondant - Obligations : <ul style="list-style-type: none"> • 0,05% avec minimum à 10€ France • 0,05% avec minimum à 30 € étranger - Certificats de dépôt, TCN, billet de Trésorerie : <ul style="list-style-type: none"> • Forfait France 15€ • Forfait autres pays 25 € - Marchés à terme : <ul style="list-style-type: none"> • MONEP EUREX <ul style="list-style-type: none"> ◦ Futures : 2 €/lot ◦ Options : 0.30 % mini 10€ • LIFFE : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Futures – Options : 1.75 £/lot • CME-CBOT US : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Futures : 2 \$/lot - Récupération d'avoir fiscal sur l'étranger : 2% avec minimum à 150€



Les frais liés à la recherche sont payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

C-1-e) Méthodes de valorisation

C-1-e) Méthodes de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs autorisés pour la gestion de l'OPCVM sont évalués selon les principes suivants :

Devises :

L'évaluation se fait en utilisant les fixings contre euro publié par la Banque Centrale Européenne chaque jour

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Titres d'OPC en portefeuille : Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

C-1-f) Méthodes d'évaluation des engagements hors bilan

Non applicable pour cet OPCVM

C-1-g) Garanties données ou reçues

Néant

C-1-h) Divers

La comptabilité de l'OPCVM est tenue en engagement. Ainsi, les dividendes sont comptabilisés à compter de la date ex-dividende.

Les frais d'encaissement des dividendes sont provisionnés (retenue à la source telle qu'espérée).

L'évaluation des actions se fait au cours de clôture, de préférence du marché réglementé le plus liquide sur lequel l'action est cotée.

Il est fait de même pour les droits optionnels et/ou pour les certificats représentatifs d'actions (deposit receipts, ...).



Les intérêts créditeurs et débiteurs sont provisionnés par calcul avant leur constatation finale.

Les frais de gestion et de fonctionnement sont calculés et provisionnés à chaque valorisation. Le taux de frais de gestion et de fonctionnement est appliqué à l'actif brut (égal à l'actif net avant déduction des frais de gestion du jour) selon la formule ci-après :
$$\text{Actif brut du jour de valeur liquidative} \times \text{taux de frais de fonctionnement et de gestion} \times \text{nombre de jours entre la date de valeur liquidative calculée et la précédente valeur liquidative} / 365 \text{ (ou } 366 \text{ en cas d'année bissextile).}$$

Pour le suivi des ratios réglementaires et contractuels de l'OPCVM, la société de gestion utilise comme actif net l'actif net avant souscription/rachat calculé par le délégataire valorisateur, augmenté des souscriptions et réduit des rachats enregistrés pour la date de valeur liquidative considérée. Cela doit permettre, en particulier en cas de forts mouvements au passif du fonds, de refléter à l'actif du fonds ces mouvements à des conditions proches de celles cristallisées par la valeur liquidative.

C-2) Composition de l'actif au 31 décembre 2025

Voir tous ces éléments dans le rapport audité du commissaire aux comptes en pages suivantes, incluant :

- Inventaire détaillé du portefeuille
- Actif net
- Nombre de parts en circulation
- Valeur liquidative
- Engagements hors bilan
- Documents de synthèse définis par le plan comptable
- Certification donnée par le commissaire aux comptes

CONSTANCE BE EUROPE

Annexes des comptes annuels

Evolution des capitaux propres

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	11 298 807,81	10 692 674,00
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	2 955 468,25	414 112,85
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-3 014 343,48	-732 603,80
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-140 197,55	-141 203,82
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	2 196 153,70	-8 012,68
Variation des Plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	902 167,40	1 073 841,26
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	14 198 056,13	11 298 807,81

CONSTANCE BE EUROPE

Annexes des comptes annuels**Nombre de titres émis ou rachetés :**

	En parts	En montant
PART CAPI A		
Parts souscrites durant l'exercice	14 602,612	2 955 468,25
Parts rachetés durant l'exercice	-14 521,266	-3 014 343,48
Solde net des souscriptions/rachats	81,346	-58 875,23

Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
PART CAPI A	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

CONSTANCE BE EUROPE

Annexes des comptes annuels**Ventilation de l'actif net par nature de parts**

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part (EUR)	Nombre de parts	Valeur liquidative (EUR)
FR0011599307	PART CAPI A	Capitalisable	EUR	14 198 056,13	69 426,035	204,51

CONSTANCE BE EUROPE

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		France +/-	Allemagne +/-	Royaume-Uni +/-	Italie +/-	Suède +/-
exprimés en milliers d'Euro						
Actif						
Actions et valeurs assimilées	13 981,37	4 513,48	3 139,46	2 000,39	1 219,19	1 108,27
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	13 981,37	NA	NA	NA	NA	NA

CONSTANCE BE EUROPE

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition sur le marché des obligations convertibles - par pays et maturité de l'exposition

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		≤ 1 an	$1 < X \leq 5$ ans	> 5 ans	$\leq 0,6$	$0,6 < X \leq 1$
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CONSTANCE BE EUROPE

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	246,16	0,00	0,00	0,00	246,16
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	NA	0,00	0,00	0,00	246,16

CONSTANCE BE EUROPE

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) – ventilation par maturité

exprimés en milliers d'Euro	[0 - 3 mois] +/-]3 - 6 mois] +/-]6 mois -1 an] +/-]1 - 3 ans] +/-]3 - 5 ans] +/-]5 - 10 ans] +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	246,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	246,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CONSTANCE BE EUROPE

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché des devises

exprimés en milliers d'Euro	GBP +/-	SEK +/-	NOK +/-	DKK +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	2 000,39	1 249,96	445,03	272,45	446,41
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	1,15	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	4,34	6,47	55,44	0,00	36,54
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swap	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	2 005,88	1 256,43	500,47	272,45	482,95

CONSTANCE BE EUROPE

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe aux marchés de crédit

exprimés en milliers d'Euro	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

CONSTANCE BE EUROPE

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'Euro	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	0,00	
Instruments financiers à terme non compensés	0,00	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	
Titres financiers empruntés	0,00	
Titres reçus en garantie	0,00	
Titres financiers donnés en pension	0,00	
Créances		
Collatéral espèces	0,00	
Dépôt de garantie espèces versé	0,00	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		0,00
Instruments financiers à terme non compensés		0,00
Dettes		
Collatéral espèces		0,00

CONSTANCE BE EUROPE

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10 % de son actif net dans d'autres OPC

CONSTANCE BE EUROPE

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Créances et dettes – ventilation par nature

	31/12/2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	0,00
Souscriptions à titre réductible	0,00
Coupons à recevoir	1 151,03
Ventes à règlement différé	0,00
Obligations amorties	0,00
Dépôts de garantie	0,00
Frais de gestion	0,00
Autres créiteurs divers	0,00
Total des créances	1 151,03
Dettes	
Souscriptions à payer	0,00
Rachats à payer	0,00
Achats à règlement différé	0,00
Frais de gestion	-30 628,05
Dépôts de garantie	0,00
Autres débiteurs divers	0,00
Total des dettes	-30 628,05
Total des créances et dettes	-29 477,02

CONSTANCE BE EUROPE

Annexes des comptes annuels**Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat****Frais de gestion, autres frais et charges**

PART CAPI A	31/12/2025
Frais fixes	308 905,08
Frais fixes en % actuel	2,27
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

CONSTANCE BE EUROPE**Annexes des comptes annuels****Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat****Engagements reçus et donnés**

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	0,00
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

CONSTANCE BE EUROPE

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres reçus en garantie	0,00

CONSTANCE BE EUROPE

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Total			0,00

CONSTANCE BE EUROPE

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	-143 114,29	-139 625,84
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-143 114,29	-139 625,84
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-143 114,29	-139 625,84
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-143 114,29	-139 625,84
Total	-143 114,29	-139 625,84
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

CONSTANCE BE EUROPE

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 192 063,50	-6 385,55
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	2 192 063,50	-6 385,55
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 192 063,50	-6 385,55
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	2 192 063,50	-6 385,55
Total	2 192 063,50	-6 385,55
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

CONSTANCE BE EUROPE

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instrument	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			13 981 372,48	98,47
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			13 981 372,48	98,47
Aérospatial et défense			4 806 120,54	33,85
AIRBUS	EUR	1 445	286 688,00	2,02
BAE SYSTEMS	GBP	26 834	527 085,45	3,71
CHEMRING GROUP	GBP	33 300	180 314,58	1,27
HENSOLDT ACT	EUR	3 619	265 634,60	1,87
INVISIO	SEK	5 830	141 689,23	1,00
LEONARDO	EUR	5 720	281 195,20	1,98
MTU AERO ENGINES	EUR	1 078	383 013,40	2,70
RENK GROUP AG	EUR	4 500	241 290,00	1,70
RHEINMETALL ORD.	EUR	290	452 690,00	3,19
ROLLS ROYCE HOLDINGS	GBP	33 514	441 681,18	3,11
SAAB AB B O.N.	SEK	12 836	637 678,10	4,49
SAFRAN PROV.ECHANGE	EUR	1 462	434 798,80	3,06
THALES	EUR	1 540	353 892,00	2,49
TKMS AG& CO KGAA	EUR	2 700	178 470,00	1,26
Agro-alimentaire			106 204,80	0,75
MAGNUM ICE CREAM CO NV/THE	EUR	7 800	106 204,80	0,75
Articles personnels			1 890 099,97	13,31
BRUNELLO CUCINELLI	EUR	2 059	202 646,78	1,43
BURBERRY GROUP	GBP	23 540	342 336,24	2,41
CHRISTIAN DIOR	EUR	470	279 885,00	1,97
FERRAGAMO	EUR	24 165	198 877,95	1,40
HERMES INTERNATIONAL	EUR	163	345 886,00	2,44
LVMH MOET HENNESSY VUITTON	EUR	560	361 200,00	2,54
MONCLER	EUR	2 900	159 268,00	1,12
Bâtiment et matériaux de construction			170 764,22	1,20
MUNTERS GROUP ABB	SEK	10 750	170 764,22	1,20
Chimie			607 926,88	4,28
ALZCHEM GROUP AG	EUR	1 290	199 950,00	1,41
GIVAUDAN NOM.	CHF	80	270 216,88	1,90
SYMRISE	EUR	2 000	137 760,00	0,97
Distributeurs			620 769,00	4,37
INDITEX	EUR	5 400	304 236,00	2,14
MARKS SPENCER GROUP NEW	GBP	83 699	316 533,00	2,23
Equipement électronique et électrique			771 051,23	5,43
NORBIT ASA	NOK	12 890	203 749,73	1,43
PFISTERER HOLDING SE	EUR	2 611	199 741,50	1,41
VUSIONGROUP	EUR	1 800	367 560,00	2,59

CONSTANCE BE EUROPE

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instrument	Devise	Quantité	Montant	%AN
Equipements de loisirs			202 524,00	1,43
HARVIA PLC	EUR	1 300	55 770,00	0,39
JUMBO	EUR	5 260	146 754,00	1,04
Equipements et services médicaux			542 880,80	3,82
ESSILORLUXOTTICA	EUR	1 478	398 912,20	2,81
SIEMENS HEALTHINEERS	EUR	3 205	143 968,60	1,01
Industries généralistes			119 756,86	0,84
MELROSE INDUSTRIES PLC	GBP	17 760	119 756,86	0,84
EATON CORPORATION PLC	USD	650	176 197,02	1,24
KONGSBERG GRUPPEN ASA	NOK	11 050	241 284,30	1,70
SIEMENS	EUR	1 180	282 197,00	1,99
Ingénierie Industrielle			1 024 205,35	7,21
EXAIL TECHNOLOGIES	EUR	1 883	153 464,50	1,08
FINCANTIERI SPA	EUR	14 500	242 150,00	1,70
RATIONAL	EUR	497	328 765,50	2,32
SKF SIE B	SEK	13 200	299 825,35	2,11
Logiciels et services informatiques			141 427,20	1,00
NEMETSCHKE	EUR	1 524	141 427,20	1,00
Matériel équipements destinés aux TI			556 884,00	3,92
EXOSSENS SAS	EUR	5 070	245 641,50	1,73
SCHNEIDER ELECTRIC	EUR	1 325	311 242,50	2,19
Médias			403 231,95	2,84
PUBLICIS GROUPE	EUR	3 730	330 552,60	2,33
RELX	GBP	2 100	72 679,35	0,51
Produits ménagers et constr individuelle			135 050,00	0,95
DE LONGHI	EUR	3 700	135 050,00	0,95
Soins personnels pharmacies et épicerie			828 309,60	5,84
BEIERSDORF	EUR	1 970	184 549,60	1,30
INTERPARFUMS	EUR	9 100	229 502,00	1,62
L'OREAL	EUR	1 130	414 258,00	2,92
Transport industriel			354 487,76	2,50
DSV	DKK	1 260	272 449,76	1,92
FREQUENTIS AG	EUR	1 130	82 038,00	0,58
Total			13 981 372,48	98,47

CONSTANCE BE EUROPE

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

CONSTANCE BE EUROPE

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – actions

Instruments financiers à terme – actions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

CONSTANCE BE EUROPE

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

Instruments financiers à terme – taux d'intérêts				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

CONSTANCE BE EUROPE

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – de change

Instruments financiers à terme – de change				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

CONSTANCE BE EUROPE

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – sur risque de crédit

Instruments financiers à terme – sur risque de crédit				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

CONSTANCE BE EUROPE

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – autres expositions

Instruments financiers à terme – autres expositions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

CONSTANCE BE EUROPE

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devise utilisées en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
Total	0,00	0,00		0,00		0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

CONSTANCE BE EUROPE

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Options					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Swaps					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Autres instruments					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Total		0,00	0,00	0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

CONSTANCE BE EUROPE

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	13 981 372,48
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	247 311,70
Autres passifs (-)	-30 628,05
Total = actif net	14 198 056,13